

FILIÈRE SOCIALE

Avis d'ouverture

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier organise pour les besoins des centres de gestion de l'Ain, de l'Allier, du Cantal, de la Loire, du Puy-de-Dôme et du Rhône, au titre de l'année 2018,

L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE D'AGENT SOCIAL TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE (CATEGORIE C)

Conditions d'accès :

L'examen est ouvert **aux agents sociaux territoriaux ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade** ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

- ➔ Pour la session 2018, ces conditions doivent être remplies **au plus tard au 31 décembre 2019.**

Date de l'épreuve écrite : **jeudi 18 octobre 2018**

Lieu de l'épreuve écrite : **Espace Concours – Toulon sur Allier (03)**

Les inscriptions seront reçues dans les conditions suivantes :

RETRAIT DES DOSSIERS	RETOUR DES DOSSIERS DE CANDIDATURE
<p>Du mardi 13 mars 2018 au mercredi 11 avril 2018 inclus, 17 heures, à l'accueil du Centre de Gestion de l'Allier (pendant les horaires d'ouverture au public)</p> <p><i>OU</i></p> <p>Du mardi 13 mars 2018 au mercredi 11 avril 2018 inclus (le cachet de la poste faisant foi), sur demande écrite adressée au Centre de Gestion de l'Allier et accompagnée d'une enveloppe format 23X32 affranchie au tarif en vigueur (50 g à 100 g) et libellée aux nom et adresse du candidat.</p>	<p>Les dossiers seront retournés <u>par voie postale</u> ou <u>déposés contre récépissé à l'accueil</u></p> <p>DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ALLIER Maison des Communes 4 rue Marie Laurencin 03400 YZEURE</p> <p>au plus tard le jeudi 19 avril 2018, 17h pour le dépôt sur place et le cachet de la poste faisant foi pour les envois postaux.</p>

- ➔ Aucune demande par e-mail ou par téléphone ne sera acceptée.
- ➔ Tous renseignements complémentaires et en particulier les conditions de candidature pourront être délivrés par le Centre de gestion de l'Allier.